TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-587 du 23 Décembre 1996

portant nomination de Monsieur Sacca FIKARA en qualité de Directeur Général de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHE DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisant et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Sacca FIKARA est nommé Directeur Général de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Décembre 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Gatien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances ;

Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT 4 MF 4 Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1